

CONSEIL SYNDICAL DE L'AFP
Mairie d'ARVIEUX le 09 décembre 2014

Présents : BLANC Marc, MEISSIMILLY Bernard, CHABRAND Philippe, BLANC Christian, PHILIP Colette, MARCELLIN Roger, THOMAS Raymond, FAURE Michel, Jean-Denis PRAT, Daniel BRUNET (ONF)

Préparation du Contrat pour le Groupement Pastoral d'ARVIEUX.

Ce sont des alpages bien entretenus : Catinat, Furfande et Jalleyt, par les agriculteurs qui ont fait un effort pour maintenir ces secteurs et les améliorer.

Les superficies ne sont pas « figées » : elles peuvent évoluer par exemple avec le secteur des Maisons. En effet, le problème de ce secteur est que s'il n'est pas entretenu correctement, il va s'embroussailler et donc avec un risque d'incendie...

Se pose le problème de la sous location à des agriculteurs extérieurs, qui ne font pas partie du groupement pastoral. C'est une volonté des éleveurs locaux de garder la main mise sur la gestion du groupement malgré une majorité qui vient de l'extérieur.

Daniel Brunet reprecise qu'il faut établir une convention entre la commune propriétaire et l'AFP pour les terrains soumis au régime forestier, gérés par l'ONF. Cette convention doit être adressée pour avis aux services de l'ONF avant d'être effective. Pendant la période de la convention, le preneur devra respecter les cantons mis en défens par l'ONF, s'il y en a.

Il est rappelé que le Conseil Syndical avait convenu d'établir un règlement intérieur. Il faudra travailler sur ce texte. Mme PHILIP, représentante des propriétaires indique que certains ne savent pas encore que leurs terrains ont été inclus dans l'AFP alors qu'ils n'avaient pas donné leur accord (et même renvoyé leur bulletin de refus).

Le projet de convention avec le Groupement Pastoral est détaillé. Cette convention est approuvée par 9 voix « pour » 1 « contre » et 1 abstention.

Plusieurs questions sont posées :

- le cas des animaux « isolés » (ânes, chevaux,....)
- faut-il passer une convention avec l'ACCA à la place de la commune ?
- Les Escoyères : problème de la convention avec Mr RAGUIN, pas de liste de parcelles fournie par la Chambre d'agriculture,.... Problème de la route l'hiver, non déneigée s'il garde des brebis...

Bénédicte à Abriès est d'accord pour venir nous apporter des réponses.

Questions diverses :

- Discussion avec le berger de Furfande : quelques petits travaux à envisager : panneaux entrées et sorties des parcs, piquets, chiens à tenir en laisse, travaux dans les cabanes (isolation, poêle à bois au plancher, douche à l'extérieur, toilettes... Cependant le chalet à la Valette est au groupement pastoral et la commune ne pourra faire des travaux que si elle a la maîtrise foncière du bâtiment. Dans ce cas, possibilité d'avoir des subventions. >>> Voir pour rétrocession de cette cabane à la commune, gracieusement par le groupement. Par contre celle du Fons est non utilisée, elle est communale.

- Demande de dégrèvement des impôts fonciers, pour les terrains dans l'AFP : demande à faire approuvée à l'unanimité.

- Faire un état des lieux complet pour Clapeyto et encaisser le chèque (pb des batteries).